

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE MAINE-ET-LOIRE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

10, Square Dumond D'Urville
49000 Angers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE MAINE-ET-LOIRE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

10, Square Dumond D'Urville
49000 Angers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

À l'assemblée générale de l'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE MAINE-ET-LOIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE MAINE-ET-LOIRE relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

572 028 041 RCS Nanterre

TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} mai 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 décrit dans la note n°6.b "Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06".

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER) :

- sont décrites de manière appropriée dans les notes « 10 – Informations relatives au compte de résultat par origine et destination » et « 11 – Informations relatives au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public » de l'annexe ;
- sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 ;
- et ont été correctement appliquées.



Nous nous sommes également assurés du caractère approprié des principes comptables appliqués, du caractère raisonnable des estimations significatives retenues et de la présentation d'ensemble des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 septembre 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Estelle EVEN



LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
Restaurants du Cœur du MAINE-ET-LOIRE
(AD49)

COMPTES ANNUELS AU **30/04/2026**

Date d'établissement des comptes : 21/07/2026

Signatures

Président

Trésorier

ETATS FINANCIERS

du 01/05/2025 au 30/04/2026

SOMMAIRE

1. BILAN ACTIF	4
2. BILAN PASSIF	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT	6
4. PRESENTATION DE L'ENTITE	8
A. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL.....	8
B. NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES.....	8
C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	8
5. FAITS MAJEURS.....	8
6. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	9
A. REFERENTIEL COMPTABLE	9
B. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE – PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC N°2022-06	9
C. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	10
D. STOCKS	10
E. CREANCES	10
F. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	10
G. SUBVENTIONS.....	10
i. Subventions d'exploitation	10
ii. Subventions d'investissement	10
H. CONTRIBUTIONS FINANCIERES.....	11
I. MECENAT.....	11
J. LES APPORTS	11
K. AUTRES RESSOURCES	11
7. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	12
8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	12
9. AUTRES INFORMATIONS	12
10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	12
A. PRINCIPE D'AFFECTATION DES DEPENSES AUX MISSIONS SOCIALES	12
B. DEFINITION DES FONDS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	13
C. EMPLOIS DES RESSOURCES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	13
11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC.....	13
12. BILAN ACTIF : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS.....	14
A. IMMOBILISATIONS	14
B. AMORTISSEMENTS.....	14
13. BILAN ACTIF : STOCKS ET EN-COURS	15
14. BILAN ACTIF : ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CREANCE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15
15. BILAN ACTIF : VMP ET DISPONIBILITES.....	16
16. BILAN ACTIF : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR.....	16

17. BILAN PASSIF : FONDS PROPRES, FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES.....	17
A. VARIATION DES FONDS PROPRES	17
B. VARIATION DES FONDS DEDIES.....	17
C. VARIATION DES FONDS REPORTES.....	17
18. BILAN PASSIF : TABLEAU DES PROVISIONS.....	18
19. BILAN PASSIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18
20. BILAN PASSIF : DETAIL DES CHARGES A PAYER.....	19
21. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	19
A. TABLEAU DES ENGAGEMENTS EN CREDIT-BAIL	19
B. AUTRES ENGAGEMENTS.....	19
22. DETAIL DU POSTE SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS	20
23. DETAIL DU POSTE LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	20
24. EAR (ÉTAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER)	20
25. RESULTATS ANALYTIQUES	21
A. REPARTITION DU RESULTAT ANALYTIQUE DE L'EXERCICE	21
B. AFFECTATION DU STOCK INITIAL DE DONS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	21
26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	22
27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	24
28. RAPPROCHEMENTS CROD / COMPTE DE RESULTAT	25
29. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF ET AUX TONNAGES DES DONS ALIMENTAIRES	26
A. EFFECTIFS SALARIES (EN ETP)	26
B. EFFECTIFS BENEVOLES	26
C. TONNAGE DES DONS ALIMENTAIRES LOCAUX.....	26

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026			EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit				
Logiciels et autres Immobilisations incorporelles	60 958	60 958		
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles	60 958	60 958		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	324 562	240 285	84 277	100 745
Installations techniques, matériel et outillage	266 988	214 476	52 512	70 663
Autres immobilisations corporelles	1 521 255	1 075 077	446 178	365 399
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				1 500
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Sous-total – Immobilisations corporelles	2 112 805	1 529 839	582 967	538 307
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	10		10	10
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	25 101		25 101	21 367
Autres immobilisations financières				
Sous-total – Immobilisations financières	25 111		25 111	21 377
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ	2 198 874	1 590 797	608 078	559 685
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	20 275	5 163	15 112	32 936
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	956 349		956 349	787 508
Charges constatées d'avances	6 305		6 305	6 838
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	265 161		265 161	223 441
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	1 248 090	5 163	1 242 928	1 050 722
TOTAL GÉNÉRAL	3 446 964	1 595 959	1 851 005	1 610 407

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	568 424	568 424
Fonds propres avec droit de reprise	283 042	223 434
Réserves	353 998	353 998
Report à nouveau	-392 021	-378 046
Excédent ou déficit de l'exercice	-67 126	-13 975
Sous-total : Situation nette	746 317	753 835
Subventions d'investissement	102 639	139 644
TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES	848 956	893 479
Fonds reporté & Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	293 189	179 955
TOTAL II – FONDS REPORTÉS & DÉDIÉS	293 189	179 955
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL III – PROVISIONS		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	92	81
Emprunts et dettes financières diverses	7 811	7 826
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 723	103 369
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	172 096	170 022
Autres dettes	6 210	1 780
Produits constatés d'avance	386 928	253 895
TOTAL IV – DETTES	708 860	536 973
TOTAL GÉNÉRAL	1 851 005	1 610 407

3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits d'exploitation :		
Cotisations		
Ventes de biens et services	382 290	422 974
Ventes de biens	65 025	73 261
Ventes de prestations de services	293 946	335 169
Produits des manifestations	23 319	14 544
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	3 344 411	3 089 586
Concours publics et subventions d'exploitation	1 760 825	1 662 876
<i>Concours publics</i>	969 103	985 093
<i>Subventions d'exploitations</i>	791 722	677 783
Ressources liées à la générosité du public	907 984	676 385
<i>Dons manuels</i>	907 963	590 551
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	21	85 834
<i>Quote-part de GP reçue d'une autre OSBL</i>		
Contributions financières reçues	675 602	750 326
<i>Contributions reçues de l'Asso. Nationale des Restaurants du Cœur</i>	661 924	731 409
<i>Contributions reçues d'autres OSBL</i>	13 677	18 917
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 210	62 575
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 151	
Utilisations des fonds dédiés	141 583	122 187
Autres produits	4 223	804
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	3 882 867	3 698 126
Charges d'exploitation		
Achats	312 582	198 681
Achats de marchandises	312 582	198 681
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 379 985	1 442 562
Aides financières versées		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	74 001	69 089
Sur rémunérations	70 430	65 709
Autres impôts et taxes	3 571	3 380
Charges de personnel	1 739 139	1 678 454
Salaires	1 450 019	1 412 229
Cotisations sociales	289 120	266 225
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	176 987	180 635
Dotations aux amortissements sur immobilisations	174 194	173 793
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	2 792	6 842
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées	3 346	
Reports en fonds dédiés	254 817	179 955
Autres charges	11 151	4 618
TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION	3 952 007	3 753 994
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-69 140	-55 868

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits financiers Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciation et provisions Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	2 014	2 032
TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS	2 014	2 032
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 014	2 032
3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)	-67 126	-53 835
Produits exceptionnels		43 447
TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS		43 447
Charges exceptionnelles		3 586
TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 586
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		39 860
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 884 881	3 743 605
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	3 952 007	3 757 580
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-67 126	-13 975
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	2 247 507 742 555 4 645 269	2 006 508 753 000 4 409 438
TOTAL	7 635 331	7 168 946
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	2 247 507 673 857 68 698 4 645 269	2 006 508 675 185 77 815 4 409 438
TOTAL	7 635 331	7 168 946
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>1 525 410</i>	<i>1 484 411</i>

4. Présentation de l'Entité

a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association départementale les Restaurants du Cœur du MAINE-ET-LOIRE gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

- L'aide alimentaire : Distribution alimentaire adultes & bébés
- Les activités d'aide à l'autonomie des personnes accueillies
- Les activités de lien social (cinéma, vacances) et d'accompagnement des personnes accueillies
- Les activités d'insertion par l'Emploi
- Les activités auprès des Gens de la rue (camions, repas chauds)
- L'aide au logement (hébergement d'urgence ou autres logements)

c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale (AD) est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurants du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

L'Association Départementale perçoit des contributions volontaires en nature qui sont énoncées dans le bas de bilan ci-dessus :

- Les prestations en nature correspondent à mises à disposition gratuite de biens, de prestations gratuites et de prestations en nature provenant des concours publics, pour les missions sociales et fonctionnement.
- Le bénévolat correspond à la valorisation du nombre d'heures réalisées par les bénévoles concernant les différentes missions que l'AD entreprend

5. Faits Majeurs

Néant

6. Règles et Méthodes comptables

a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément :

- au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général ;
- au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- au règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au JO du 18 décembre 2022 ; l'article 434-31 de ce règlement venant préciser le modèle de tableau à insérer dans l'annexe des comptes annuels ;
- au règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-03 ;
- au règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.
- et au règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 septembre 2023.

b. Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 avril 2026 ont été arrêtés conformément au Règlement ANC n°2023 – 03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement. En particulier, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de l'AD sont les suivantes :

- Les cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice, pour un produit de cession de 1 151€ et une valeur nette comptable des immobilisations cédées de 3 346€, soit un impact net de -2 195€, sont désormais comptabilisées dans le résultat courant, alors qu'elles étaient antérieurement présentées en résultat exceptionnel.
- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice pour un montant de 37 005€ est comptabilisée dans le résultat d'exploitation alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement.
- Au titre de l'exercice précédent, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.
- Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024-2025, figurant sur la ligne « Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges » pour un montant de 59 291€, concernaient :
 - Les remboursements liés aux charges de personnel pour un montant de 53 354€ sur l'exercice 2024/2025. À compter de l'exercice 2025/2026, ces montants sont enregistrés dans les comptes #649 pour un montant de 5 311€ et présentés sur la ligne « Charges de personnel – salaires ».
 - Les remboursements d'assurance pour un montant de 5 937€ sur l'exercice 2024/2025. À compter de l'exercice 2025/2026, ces montants sont enregistrés dans les comptes #758 pour un montant de 492€ et présentés sur la ligne « Autres produits ».

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement comptable 2018-06, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algeco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

d. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).

e. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

g. Subventions

i. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

ii. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au niveau du résultat d'exploitation selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

h. Contributions financières

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

i. Mécénat

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en parrainage au niveau des ventes de biens et services.

j. Les apports

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

k. Autres ressources

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2025/2026 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gratuites de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

7. Événements postérieurs à la clôture

Néant

8. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2025/2026 s'élève à 10 517 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

9. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

10. Informations relatives au Compte de Résultat par Origine et Destination

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

b. Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- les legs, donations et assurances-vie
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

c. Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

11. Informations relatives au Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

12. Bilan Actif : Immobilisations & Amortissements

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2026
Donations temporaires d'usufruit Logiciels et Autres Immob. Incorporelles Immobilisations incorporelles en cours	60 958				60 958
Immobilisations incorporelles	60 958				60 958
Terrains Constructions - Immeubles – Entrepôts Structures légères – Algeco Rénovations immobilières - Installations générales Installations à caractère spécifique (chambres froides) Agencement, aménagements divers Matériel de transport (véhicules, transpalettes...) Matériel & mobilier bureau Matériels pour ACI (jardins, ateliers, cuisines) et autres immobilisations Terrains et constructions en cours Rénovations immobilières en cours Autres immobilisations en cours Acompte sur immobilisations Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	208 358 130 138 265 561 472 470 570 866 13 977 318 229 1 500	5 693 14 083 178 776 4 496 19 153	13 933 4 265 1 014 60 652 10 628	1 500 -1 500	194 425 130 138 266 988 485 539 690 490 18 473 326 753
Immobilisations corporelles	1 981 098	222 200	90 492		2 112 805
Autres titres immobilisés Prêts Dépôts et cautionnements versés	10 21 367	4 779	1 045		10 25 101
Immobilisations financières	21 377	4 779	1 045		25 111
Total des immobilisations	2 063 433	226 979	91 537		2 198 874

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Mode d'amortissement et durée d'utilisation	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur brute au 30/04/2026
Amortissements donations temporaires d'usufruit Amortissements logiciels et autres immos. incorporelles	Linéaire 3 ans	60 958				60 958
Amortissements des immobilisations incorporelles		60 958				60 958
Amortissements terrains, constructions et entrepôts Amort. Structures légères (Algeco, Mobil home) Amort. Rénovations, installations générales Amort. Installations à caractère spécifique Amort. Agencements et aménagements divers. Amort. Matériel de transport Amort. Matériel et mobilier de bureau Amort. Matériels pour ACI (jardins, ateliers et cuisines) et autres immobilisations	Linéaire 20 ans Linéaire 10 ans Linéaire 10 ans Linéaire 5 ans Linéaire 3 ans Linéaire 5 ans Linéaire 5 ans Linéaire 5 ans	130 869 106 881 194 898 293 011 439 814 9 532 267 786	11 375 5 094 23 843 42 869 66 071 1 773 23 730	13 933 4 265 1 014 57 867 10 628		128 310 111 975 214 476 334 866 448 018 11 305 280 888
Amortissements des immobilisations corporelles		1 442 790	174 755	87 707		1 529 839
Total des amortissements		1 503 748	174 755	87 707		1 590 797

13. Bilan Actif : Stocks et en-cours

Stocks et en-cours (en €)			Dépréciation des stocks et en-cours (en €)		
	au 30/04/2026	au 30/04/2025	au 30/04/2026	au 30/04/2025	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières & autres approvisionnements					
Encours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Total					

14. Bilan Actif : État des Échéances des créances à la clôture de l'exercice et détail des charges constatées d'avance

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Titres immobilisés	10		10
Prêts			
Dépôts versés	24 129	5 156	18 973
Cautionnements versés	972	85	887
Total des créances de l'actif immobilisé	25 111	5 241	19 870
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)	20 275	14 474	5 801
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)	54	54	
Autres créances (dont subventions)	956 295	956 295	
Charges constatées d'avance	6 305	6 305	
Total des créances de l'actif circulant	982 930	977 129	5 801

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1an et plus
Locations	2 891	2 891	
Maintenance	633	633	
Assurances			
Autres Charges	2 781	2 781	
Total des charges constatées d'avance	6 305	6 305	

15. Bilan Actif : VMP et Disponibilités

Valeurs mobilières de placement (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Dépréciation	Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
SICAV - Comptes à terme (CAT)				
Total des VMP				
Disponibilités (en €)	Montant brut au 30/04/2026		Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
Comptes sur livrets (livret A)	200 000		200 000	50 000
Comptes-courant	64 712		64 712	173 436
Caisse				5
Intérêts courus	356		356	-81
Total des disponibilités	265 068		265 068	223 360
Total Trésorerie	265 068		265 068	223 360

16. Bilan Actif : détail des Produits à recevoir

Produits et Subventions à recevoir (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		
Clients, locataires et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	514	
Etat & Collectivités Publiques	508 114	404 168
Association Nationale et associations départementales RDC	201 674	256 128
Débiteurs et créditeurs divers	16 523	49 792
Total des produits et subventions à recevoir	726 826	710 088
<i>Dont subventions à recevoir</i>	508 114	404 168

17. Bilan Passif : Fonds propres, Fonds dédiés et Fonds reportés

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montant au 30/04/2025	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Dont GP sur résultat de l'Exercice	Poste à poste	Montant au 30/04/2026
Fonds propres sans droit de reprise	568 424						568 424
Fonds Propres avec droit de reprise	223 434		59 608				283 042
Réserves	353 998						353 998
Report à nouveau – Reprise subventions antérieures							
Report à nouveau	-378 046	-13 975					-392 021
Résultat comptable de l'exercice	-13 975	13 975		67 126			-67 126
Situation nette	753 835		59 608	67 126			746 317
Subventions d'investissement nettes	139 644			37 005			102 639
Total des Fonds propres	893 479		59 608	104 130			848 956

*GP = Générosité du Public

Les conditions de reprise d'un fonds propres se caractérisent par le non-respect des objets pour lesquels les sommes ont été versées.

b. Variation des Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de (en €)	Fonds à engager au 30/04/2025	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds à engager au 30/04/2026	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes	6 000		6 000				
Ressources liées à la générosité du public	173 955	254 817	135 583			293 189	
Total des fonds dédiés	179 955	254 817	141 583			293 189	

c. Variation des Fonds reportés

Fonds reportés (en €)	Fonds reportés au 30/04/2025	Report	Utilisations	Fonds reportés au 30/04/2026
Fonds reportés sur legs & donations				
Fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit				
Total des fonds reportés				

18. Bilan Passif : Tableau des provisions

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Provisions au 30/04/2026
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation :					
- des immobilisations incorporelles					
- des immobilisations corporelles					
- des immobilisations financières					
- des immobilisations en cours					
- des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés					
- des stocks					
- du compte client	11 580	2 792	9 210		5 163
- des autres créances					
- des valeurs mobilières de placement					
Total des provisions pour dépréciations	11 580	2 792	9 210		5 163
Total des provisions	11 580	2 792	9 210		5 163

19. Bilan passif : État des Échéances des Dettes à la clôture de l'exercice et détail des produits constatés d'avance

Dettes (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	92	92			81
Emprunts et dettes financières divers	7 811		7 811		7 826
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 723	135 723			103 369
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Dettes des legs et donations					
Personnel et comptes rattachés	81 964	81 964			82 335
Dettes fiscales et sociales	90 132	90 132			87 687
Autres dettes	6 210	6 210			1 780
Produits perçus d'avance	386 928	386 928			253 895
Total des dettes	708 860	701 049	7 811		536 973

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Subventions	386 928	386 928			253 895
Loyers des bénéficiaires à percevoir					
Autres produits constatés d'avance					
Total des produits constatés d'avance	386 928	386 928			253 895

20. Bilan passif : Détail des charges à payer

Charges à payer (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Fournisseurs	20 780	24 462
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir		
Personnel et comptes rattachés	79 302	77 144
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	32 577	37 734
État & Collectivités Publiques		
Débiteurs et créditeurs divers	6 210	1 780
Intérêts courus à payer		
Total des charges à payer	138 870	141 120

21. Engagements donnés et reçus

a. Tableau des engagements en crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées		
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Total des immobilisations en crédit-bail						
(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Véhicules						
Mobiliers, matériels de bureau & informatique						
Autres						
Total						

b. Autres engagements

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	
Autres engagements donnés	

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	
Autres engagements reçus	

22. Détail du poste Subventions et Concours publics

Subventions et Concours publics (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Quotes-parts des subventions d'investissement reprise au Compte de Résultat		
État	22 758	
Région	7 244	
Département	3 835	
Communes	3 167	
Collectivités publiques		
Autres		
Total des quotes-parts de subventions d'investissement	37 005	43 354
Subventions d'exploitation		
Fonds social européen (F.S.E.)	84 772	35 227
État & DDCSPP	175 095	157 152
Région		1 000
Département	276 513	204 264
Communes et Communautés urbaines	216 337	202 059
Autres	2 000	78 082
Total subvention d'exploitation	754 717	677 783
Concours publics		
Concours publics sur contrats aidés	909 032	921 344
Allocations logements	60 071	63 749
Total concours publics	969 103	985 093

23. Détail du poste legs, donations et assurances-vie

LEGS – DONATIONS – ASSURANCES-VIES	Exercice clos le 30/04/2026	Exercice clos le 30/04/2025
PRODUITS	21	85 834
Montant perçu au titre d'assurances-vie	21	85 834
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie par l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisations des fonds reportés liés aux legs ou donations		
CHARGES		
Charges sur legs ou donations		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE du poste legs, donations et assurances-vie	21	85 834

24. EAR (État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources de l'exercice clos le 30/04/2026
Néant	
Total	

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association situé 48 Route du Plessis-Grammoire 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU.

25. Résultats analytiques

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution Asso. Nationale I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total des Produits I+II+III	Total des Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	190 902	586 675	268 245	1 045 822	1 045 822	
Autonomie, lien social et accompagnement	64 922	17 053	28 486	110 461	110 461	
Emploi	99 148	85 588	1 484 411	1 669 147	1 669 147	
De la Rue au Logement	49 103	78 716	386 099	513 918	513 918	
Aide et Pilotage des Missions sociales	12 579	994		13 573	13 573	
Frais de fonctionnement	243 083	19 725	12 148	274 957	342 082	-67 126
Frais de Recherche de fonds	2 187			2 187	2 187	
Total	661 924	788 750	2 179 390	3 630 065	3 697 190	-67 126

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0,00 €.

26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	907 984	907 984	676 385	676 385
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	907 984	907 984	676 385	676 385
Dons manuels	907 963	907 963	590 551	590 551
Legs, donations et assurances-vie	21	21	85 834	85 834
Mécénats				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits de la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 065 280		1 278 874	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	675 602		750 326	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	389 678		528 548	
Produits des manifestations	23 319		14 544	
Autres produits non liés à la générosité du public	366 359		514 004	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 760 825		1 662 876	
3.1 Subventions	791 722		677 783	
3.2 Concours publics	969 103		985 093	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	9 210		3 284	
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	141 583	135 583	122 187	65 507
TOTAL DES PRODUITS	3 884 881	1 043 567	3 743 605	741 892
CHARGES PAR DESTINATION				
1.1- MISSIONS SOCIALES réalisées en France	3 350 129	769 025	3 317 521	547 799
Actions réalisées par l'organisme				
– Distribution alimentaire	1 045 822	586 675	958 990	434 074
– Autonomie, lien social et accompagnement	110 461	17 053	90 109	13 901
– Emploi	1 669 147	85 588	1 750 681	47 937
– De la Rue au Logement	511 125	78 716	504 756	51 707
– Aide et Pilotage nationale des missions sociales	13 573	994	12 985	180
– Relations institutionnelles et veille stratégique				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
1.2- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 187			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 187			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	342 082	19 725	253 262	20 138
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 792		6 842	
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	254 817	254 817	179 955	173 955
TOTAL DES CHARGES	3 952 007	1 043 567	3 757 580	741 892
EXCÉDENT ou DÉFICIT	-67 126		-13 975	

Compte de Résultat par origine et destination - suite

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	7 007 509	7 007 509	6 539 210	6 539 210
Bénévolat	4 645 269	4 645 269	4 409 438	4 409 438
Prestations en nature	114 733	114 733	123 264	123 264
Dons en nature	2 247 507	2 247 507	2 006 508	2 006 508
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	105 785		108 015	
Prestations en nature	105 785		108 015	
Dons en nature				
3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE	522 037		521 721	
Prestations en nature	522 037		521 721	
Dons en nature				
TOTAL DES PRODUITS	7 635 331	7 007 509	7 168 946	6 539 210
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	7 438 229	6 810 407	6 768 675	6 138 939
Réalisées en France	7 438 229	6 810 407	6 768 675	6 138 939
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	15 856	15 856	46 470	46 470
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	181 246	181 246	353 801	353 801
TOTAL DES CHARGES	7 635 331	7 007 509	7 168 946	6 539 210

27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- MISSIONS SOCIALES	769 025	547 799	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	907 984	676 385
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme					
Distribution Alimentaire	586 675	434 074	1.2 Dons, legs et mécénats		
Autonomie, lien social et accompagnement	17 053	13 901	Dons manuels	907 963	590 551
Emploi	85 588	47 937	Legs, donations et assurances-vie	21	85 834
De la Rue au Logement	78 716	51 707	Mécénats		
Aide au pilotage nationale des Missions sociales	994	180			
Relations institutionnelles et veille stratégique			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
			Autres produits		
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19 725	20 138			
TOTAL DES EMPLOIS	788 750	567 937	TOTAL DES RESSOURCES	907 984	676 385
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	254 817	173 955	3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	135 583	65 507
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
	Excédent ou insuffisance de la générosité du public				
	Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public		Données non disponibles	Données non disponibles	
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- Contributions volontaires aux missions sociales	6 810 407	6 138 939	1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public		
Réalisées en France	6 810 407	6 138 939	Bénévolat	4 645 269	4 409 438
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	114 733	123 264
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds	15 856	46 470	Dons en nature	2 247 507	2 006 508
3- Contributions volontaires au fonctionnement	181 246	353 801			
TOTAL DES EMPLOIS	7 007 509	6 539 210	TOTAL DES RESSOURCES	7 007 509	6 539 210

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	173 955	65 507
- Utilisation	135 583	65 507
+ Report	254 817	173 955
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	293 189	173 955

28. Rapprochements CROD / Compte de Résultat

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
3 952 007	3 952 007

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
3 884 881	3 884 881

29. Informations relatives à l'effectif et aux Tonnages des dons alimentaires

a. Effectifs salariés (en etp)

Effectifs salariés en ETP au 30/04/2026	CDDI	Autres contrats aidés	CDD	CDI	Total
Ouvriers	37,60				37,60
Employés, techniciens, agents de maîtrise			1,00	16,51	17,51
Cadres et ingénieurs				1,00	1,00
Total Effectifs	37,60		1,00	17,51	56,11

b. Effectifs bénévoles

Effectifs Bénévoles	Exercice 2025 / 2026	Exercice 2024 / 2025
Nombre de bénévoles sur l'exercice	2 161	1 512*
Nombre de bénévoles actif au 30/04	1 583	1 540

* le bénévolat ponctuel n'était pas pris en compte sur le chiffre de l'exercice 2024/2025 au contraire du chiffre indiqué pour l'exercice 2025/2026 pour correspondre aux heures de bénévolat valorisées dans les contributions volontaires en nature.

c. Tonnage des dons alimentaires locaux

Denrées alimentaires (en tonnes)	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Tonnage total des dons alimentaires locaux
Exercice 2025 / 2026	42,72	111,30	1 021,36	1 175,38
Exercice 2024 / 2025	67,02	138,49	877,72	1 083,23

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association



Le trésorier de l'association

